



Imbl. "Maison des oeuvres"
Avenue Pierre NGENDANDUMWE n°32
BP 3792-Bujumbura 2-Burundi
Tél. : +257 22 24 46 27
Fax : +257 22 24 37 56
coped@coped.org

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° COPED/03/JCN/2025
POUR LA
FOURNITURE DE DEUX VEHICULES ET SIX
MOTOS DE TERRAIN**

MAI 2025

Avis d'appel d'offre pour fourniture De deux (2) véhicules double cabine et six(6) Motos de Terrain

Maitre de l'ouvrage	Conseil pour l'Education et le Développement (COPED)
N° de l'appel d'offre	COPED/03/JCN/2025
Nature et quantité de produit demandé	Deux (2) véhicules double cabine 4x4 tropicalisé et six (6) motos de terrain
Type de marché/ objet d'appel d'offre	Le marché est constitué de deux (2) véhicules camionnettes double cabine 4x4 tropicalisé et six (6) motos de terrain. Les spécifications techniques desdits véhicules et motos sont en annexe A et font partie intégrante du présent avis d'appel d'offre.
Type de contrat	Prix Fixe et ferme.
Terme du contrat	Pendant la période de livraison. Le marché sera conclu en Francs Burundais (Fbu) et payable également en Francs Burundi (Fbu)
Bailleur de fonds	UNION EUROPEENNE
Cadre de financement	PROGRAMME RESILIENCE II "TURAMIRANE": NDICI/2024/460685 ECOCIRC: NDICI AFRICA/2024/456-455
Allotissement	Le marché est en deux lots : Lot1 : 2 véhicules camionnettes Lot2 : 6 motos de terrain
Utilisateur final des véhicules	COPED à travers les projets RESILIENCE II (2 Véhicules et 4 motos) et 2 motos pour ECOCIRC
Participation à l'appel d'offre	Le marché est ouvert à égalités de conditions à toutes les personnes physiques ou morales résidant au Burundi et jouissant de l'expérience et des capacités juridiques, techniques et financières suffisantes pour l'exécution du présent marché.
Acquisition du dossier d'appel d'offre	Le dossier d'Appel d'offres complet rédigé en langue française est obtenu, sans frais du dossier, pendant les heures de services de 8h30 à 13h00 et de 14h00 à 17h00 du lundi au jeudi et de 8h00 à 12h00 le vendredi au Bureau de COPED, sis Immeuble « Maison des Œuvres », Avenue Pierre NGENDANDUMWE N°32 B.P 3792 – Bujumbura 2 – Burundi Tél : +257 22 24 46 27.
Lieu de soumission des offres	Les offres seront déposées à la réception du bureau de COPED, sis Immeuble « Maison des Œuvres », Avenue Pierre NGENDANDUMWE N°32 B.P 3792 – Bujumbura 2 – Burundi Tél : +257 22 24 46 27.

Présentation des offres	Les offres seront déposées à l'adresse ci haut indiquée. Le soumissionnaire doit citer toutes les spécifications des articles et/ou services. Le soumissionnaire s'engage à maintenir les prix inchangés jusqu'à la date de livraison finale prévue dans l'appel d'offre, à moins qu'un autre délai ne soit spécifié dans un additif au présent appel d'offre.
Date d'émission de l'appel à d'offre	Le 8 mai 2025
Dat limite de dépôt des offres	Le 4 juin 2025 à 15h00
Ouverture des offres	L'ouverture publique des offres aura lieu au bureau de COPED, sis Immeuble « Maison des Œuvres », Avenue Pierre NGENDANDUMWE N°32 B.P 3792 – Bujumbura 2 – Burundi Tél : +257 22 24 46 27 le 04 Juin 2025 à 15h30.
Validité de l'offre	Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de trois mois (90jours) calendrier à compter de la date limite de soumission des offres.
Délai d'exécution	Les soumissionnaires proposent dans leur offre un délai d'exécution mais qui n'excède pas 60 (soixante) jours calendrier à partir de la date de signature de la lettre de commande.
Révision des prix	Les prix sont fermés et non révisables. Une offre présentée avec une clause de révision de prix sera considérée comme ne satisfaisant pas aux conditions de l'appel d'offre.
Caution de soumission	Les offres doivent être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant fixé à 2% de son offre. Cette garantie se présentera sous forme de garantie bancaire conforme au modèle du présent Dossier d'Appel d'offres. Les chèques ne sont pas acceptables. La caution sera remboursée après la notification du résultat de l'analyse des offres pour les soumissionnaires non gagnants et contre échange de la caution de bonne exécution pour le soumissionnaire gagnant
Qualification du soumissionnaire	Au niveau administratif : Fournir les documents prouvant sa qualité de fournisseur de véhicules et/ou motos demandés dans le dossier d'appel d'offre. 1. Fiche de renseignement du soumissionnaire (annexe 1 du DAO) ; 2. Les documents de l'existence légale, (Numéro d'Identification Fiscal (NIF), Registre de commerce (RC)) ; 3. Une attestation fiscale produite par l'OBR (copie) en cours de validité au jour de l'ouverture des offres ; 4. Une attestation de non-faillite délivrée par le tribunal du commerce datant de moins de 3 mois (version originale obligatoire) ; 5. Attestation d'assujettissement à la TVA et les trois dernières déclarations mensuelles de la TVA, si le soumissionnaire est assujetti à la TVA 6. Attestation de non-recevabilité à l'INSS (version originale obligatoire).

7. Une attestation originale de non redevabilité aux impôts (OBR) en cours de validité au jour fixé de l'ouverture des offres.

8. La déclaration d'engagement à respecter les bonnes pratiques commerciales (cfr annexe 5)

Au niveau technique :

1. Fournir des preuves attestant qu'il a exécuté avec satisfaction au moins cinq (5) marchés similaires au courant des deux (2) dernières années et dont le montant est supérieur ou égal au montant de la soumission (Bordereau d'expédition, PV de réception, bon de commande, Documents de partenariat & tel et mail)..

2. Garantir que les pièces de rechange d'origine dont la liste est annexée au présent DAO sont disponibles dans le magasin.

Au niveau financier :

1. La Lettre de soumission complétée et signée (annexe 1 du DAO)

2. La caution de soumission d'un montant de 2% de son offre (sous forme de garantie bancaire à première demande ou lettre de crédit irrévocable émise par une banque agréée ou sous forme de chèque certifié). La caution sera remboursée après la notification du résultat de l'analyse des offres pour les soumissionnaires non gagnants et contre échange de la caution de bonne exécution pour le soumissionnaire gagnant ;

3. Fournir les documents prouvant sa capacité financière : Avoir des fonds propres ou disposer d'une ligne de crédit suffisante pour exécuter le marché.

4. Garantir que les pièces de rechange d'origine dont la liste est annexée au présent DAO sont disponibles dans le magasin.

5. Le Bordereau des prix complété et signé ;

6. Les délais de livraison.

Chaque document exigé est obligatoire et l'absence de l'un d'entre eux signifie l'écartement de l'offre. Néanmoins, les évaluateurs se réservent le droit de juger le caractère essentiel de chaque document ou de chaque information au regard du contenu global de l'offre, de sorte que l'absence d'un document en particulier ou la non-correspondance d'une information précise ne signifie pas nécessairement l'écartement de l'offre, pour autant que celle-ci soit jugée conforme pour l'essentiel. Toute décision prise en ce sens devra impérativement être objectivement motivée

Autres précisions :

- Ne pas avoir eu de mauvais antécédents ou litiges avec l'Acheteur,
- Les types de véhicules à offrir devront avoir fait ses preuves sur le terrain burundais pendant au moins dix (10) ans,
- Disposer d'un garage pour assurer le service après-vente,

	Le soumissionnaire doit prouver ses capacités juridiques, techniques et financières. Le soumissionnaire doit : • Fournir les documents prouvant sa qualité de fournisseur de véhicules et/ou motos demandés dans le dossier d'appel d'offre. • Fournir les documents prouvant sa capacité financière : Avoir des fonds propres ou disposer d'une ligne de crédit suffisante pour exécuter le marché. • Fournir des preuves attestant qu'il a exécuté avec satisfaction au moins cinq (5) marchés similaires au courant des deux (2) dernières années et dont le montant est supérieur ou égal au montant de la soumission. • Garantir que les pièces de rechange d'origine dont la liste est annexée au présent DAO sont disponibles dans le magasin. • Une copie du Registre de commerce • Une copie de l'Attestation d'identification fiscale (N.I.F). • Une attestation originale de non redevabilité aux impôts (OBR) en cours de validité au jour fixé de l'ouverture des offres. • Une copie de l'Attestation d'assujettissement à la TVA (pour les soumissionnaires assujettis) • Une attestation de non redevabilité à la sécurité sociale délivrée par l'organisme habilité (INSS) en cours de validité au jour fixé de l'ouverture des offres. <u>Autres précisions :</u> • Ne pas avoir eu de mauvais antécédents ou litiges avec l'Acheteur, • Les types de véhicules à offrir devront avoir fait ses preuves sur le terrain burundais pendant au moins dix (10) ans, • Disposer d'un garage pour assurer le service après-vente,
Annexes à la Demande de proposition d'offre : (Tous les soumissionnaires sont priés d'examiner soigneusement chaque pièce jointe et suivre les instructions qui peuvent être pertinentes à ce marché).	1. Annexe A : Spécifications techniques du véhicule et moto 2. Annexe B : Instructions aux soumissionnaires 3. Annexe C : Termes et Conditions 4. Annexe D : Formulaire de soumission

Abbé Dr Jean Claude NDAYIKENGURUKIYE
Directeur National




Annexe A : Spécifications Techniques

A.1 Spécifications techniques des véhicules.

Type de véhicule	Camionnettes, double cabine, tout terrain (4x4), Tropicalisées avec carrosserie entièrement métallique, de marque connue au Burundi et avec une préférence pour les marques américaines.
Type du Moteur	2 GD Diesel à quatre(4) cylindres à injection avec courroie
Année de fabrication	2023 ou 2024 (avec préférence pour le modèle le plus récent)
Capacité/ Cylindrée	Minimum 2 400 CC (Moteur économique avec preuve à l'appui délivrée par le fabricant)
Type de carburant	Diesel avec système de préchauffage rapide
Capacité du réservoir	Minimum 70 litres
Alimentation	Diesel
Boîtes à vitesses	Au moins six (6) vitesses manuelles avant et une (1) arrière
Places assises	Cinq (5) places dont deux (2) avant séparées et trois (3) arrières
Suspension avant	A double triangulation et barre stabilisatrice avec ressorts hélicoïdaux
Suspension arrière	A pont rigide et ressorts à lames
Nombre de portières	Cinq (5) : Quatre (4) latérales et une (1) arrière
Direction	Assistée et positionnable
Ceintures de sécurité	Avant et arrière
Poste de pilotage	A gauche pour conduire à droite
Garde au sol	Minimum 230 mm (exigible pour conditions très sévères d'utilisation en milieu rural)
Système de sécurité	Avec au moins 2 air bag (1 côté chauffeur et 1 côté équipier)
Autres équipements	Une (1) roue de secours et un (1) jeu d'outillage au complet par véhicule
	Climatisation
	ABS
	Sièges en tissus – réglage avec appui tête pour conducteur et passagers
	Radio FM avec lecteur CD, USB, SD Card
	Ouverture et fermeture des portes centralisées
	Pare bête en métal dure de fabrication non artisanal et compatible avec le système air bag pour chaque véhicule
	Moyeu de roue libre
	Vitres électriques
	Un (1) Extincteur et deux (2) triangles de signalisation pour chaque véhicule
	Tapis CTC
	Un parachoc pour chaque véhicule avant et arrière
	Notice d'utilisation en version française
Tropicalisée	Prouvée pour le terrain africain et attestée par le fabricant. Ceci peut inclure : Système de refroidissement hautement résistant, une suspension robuste, système électrique 12V, protection anti-encastrement, double filtre à carburant, prises d'air de haut niveau, et compensateurs à haute altitude.

Autorisation du fabricant	Avec document à l'appui
Garantie des véhicules	Au moins deux (2) ans
Service après vente	Assuré par un garage propre du soumissionnaire
Pièces de rechange	Des pièces de rechanges d'origine dont la liste est annexée aux présentes spécifications techniques doivent être disponibles dans les magasins du soumissionnaire en quantité suffisante,
Preuve sur terrain burundais	Les véhicules offerts devront avoir fait ses preuves sur le terrain burundais pendant au moins dix (10) ans.

A.2. Spécifications Techniques Détaillées des motos

Moteur

- **Type:** Monocylindre, 4 temps
- **Cylindrée:** 124 cm³
- **Puissance maximale :** Environ 13 ch (chevaux) à 10 000 tr/min
- **Allumage:** Système CDI

Transmission

- **Type :** Boîte de vitesses manuelle à 6 rapports

Cadre

- **Type :** Cadre simple berceau ouvert (single downtube frame)
 - *Description :* Structure légère et robuste, adaptée aux exigences du tout-terrain léger.

Suspensions

- **Avant:** Fourche télescopique
 - Diamètre probable des tubes : 33 mm (basé sur des modèles similaires de l'époque).
 - Débattement : Augmenté pour une meilleure capacité tout-terrain.
- **Arrière :** Double amortisseurs (bi-amortisseurs)

Freins

- **Avant:** Frein à disque
- **Arrière:** Frein à tambour

Roues

- **Type:** Jantes à rayons

Autres Spécifications

- **Réservoir de carburant :** 10 à 12 litres.
- **Deux casques de protection.**

Fin annexe A

Annexe B : Instructions aux Soumissionnaires

B.1. Information générale

B.1.1. Description du marché :

Le présent marché concerne la fourniture de deux (2) véhicules camionnettes double cabine tropicalisés et six (6) motos de terrain.

Le marché est en deux lots :

Lot1 : 2 véhicules camionnettes

Lot2 : 6 motos de terrain

Le fournisseur peut concourir sur les deux lots.

Le délai de livraison s'étend depuis la date d'attribution du marché à la date de livraison du soumissionnaire, sauf prolongation convenue entre les deux parties. L'Acheteur va attribuer le marché à un fournisseur "approuvé" sur base de conformité aux spécifications indiquées, la capacité de satisfaire ce contrat et les prix de vente.

L'achat sera fait par COPED qui a une exigence d'achat. Le marché sera attribué au soumissionnaire gagnant par émission d'une lettre de commande (bon de commande) dûment signée par COPED et dont le soumissionnaire va accuser réception.

Tous les soumissionnaires devront soumettre une offre de prix conformément au dossier d'appel d'offre. L'incapacité à fournir les renseignements requis dans cet appel d'offre fait que l'offre du soumissionnaire soit jugée irrecevable. Les fournisseurs sont chargés de déposer les offres, apporter les modifications/révisions au bureau de COPED à l'adresse indiquée dans l'appel d'offre à la date et heure spécifiées dans l'appel d'offres. Toute offre, modification, révision ou retrait d'une offre reçue au bureau de COPED après l'heure exacte indiquée pour la réception des offres est « en retard » et ne sera pas prise en considération. La proposition du fournisseur doit comprendre les éléments suivants :

- A. N° de la demande d'offre :
- B. Heure et date de dépôt des offres :
- C. Adresse du soumissionnaire (Nom, adresse, téléphone) et signature autorisée de ce dernier.
- D. Période de validité de l'offre
- E. Une description technique du véhicule qui sera offert de façon détaillée pour évaluer la conformité avec les exigences de l'appel d'offre. Cela peut inclure la documentation du véhicule ou d'autres documents, le cas échéant.
- F. Disponibilité du véhicule : préciser s'il est de stock ou pas.
- G. Déclaration des garanties décrivant comment le soumissionnaire va s'engager à accomplir le marché. COPED examinera la garantie du fournisseur comme l'un des critères techniques d'attribution du marché au cours de l'évaluation des offres.

B.1.2 Candidats soumissionnaires

Le soumissionnaire doit être enregistré au Burundi conformément aux lois et règlements du Burundi.

Un soumissionnaire ne peut se trouver en situation de conflit d'intérêt. Un conflit d'intérêt signifie qu'à cause d'autres activités ou de relations avec d'autres personnes, une personne est incapable ou

potentiellement incapable de fournir une assistance ou des conseils impartiaux, ou alors que l'objectivité de la personne dans l'exécution des travaux du contrat est ou pourrait être handicapée d'une certaine manière, ou alors qu'une personne bénéficie d'un avantage concurrentiel injuste. Tout soumissionnaire jugé être dans une situation de conflit d'intérêt sera disqualifié.

Un soumissionnaire peut aussi être jugé comme étant en situation de conflit d'intérêt s'il présente plus d'une offre dans le cadre du présent appel d'offre.

Le soumissionnaire sera disqualifié s'il figure sur la liste des entreprises/organisations ne devant pas bénéficier des financements du Bailleur de fonds et qui fait objet d'une déclaration d'exclusion prononcée par le Bailleur de fonds.

Le soumissionnaire doit fournir tout document que l'Acheteur peut raisonnablement exiger, établissant à la satisfaction de l'Acheteur aussi longtemps qu'il continue d'être admis à concourir.

B.2. Contenu du Dossier d'appel d'offre

B.2.1. Le Dossier d'appel d'offre comprend l'avis d'appel d'offre et ses annexes qui sont :

Annexe "A" – Spécifications techniques du véhicule.

Annexe "B" – Instructions aux soumissionnaires.

Annexe "C" – Termes et Conditions.

Annexe D- Formulaires de soumission.

L'Acheteur ne peut être tenu responsable de l'intégrité du Dossier d'appel d'offres et de ses annexes s'ils n'ont pas été obtenus directement de lui.

Le Soumissionnaire doit examiner l'ensemble des instructions, formulaires, conditions et spécifications figurant dans le Dossier d'appel d'offres. Il lui appartient de fournir tous les renseignements et documents demandés dans le Dossier d'appel d'offres. Tout manquement à cet égard peut entraîner le rejet de son offre.

B.2.2. Éclaircissement à apporter au DAO.

Un soumissionnaire éventuel désirant des éclaircissements sur les documents pourra contacter l'acheteur par écrit, à l'adresse de l'Acheteur mentionné dans l'avis d'appel d'offre. L'Acheteur répondra par écrit à toute demande d'éclaircissements reçue des soumissionnaires au plus tard le 21 Décembre 2020 à 13h00.

Il adressera une copie de sa réponse (indiquant la question posée mais sans en identifier l'auteur) à tous les candidats éventuels qui auront obtenu le dossier d'appel d'offres directement auprès de lui. Au cas où l'Acheteur jugerait nécessaire de modifier le dossier d'appel d'offres suite aux demandes d'éclaircissements, il le fera conformément à la procédure stipulée à la clause ci-dessous (B.2.3.).

B.2.3. Modifications apportées au Dossier d'appel d'offres

- L'Acheteur peut, à tout moment, avant la date limite de remise des offres, modifier le Dossier d'appel d'offres en publiant un amendement.
- Tout amendement publié sera considéré comme faisant partie intégrante du Dossier d'appel d'offres et sera communiqué par écrit à tous ceux qui ont obtenu le dossier d'appel d'offres directement de l'Acheteur.
- Afin de donner aux soumissionnaires un délai raisonnable pour prendre en compte l'amendement dans la préparation de leurs offres, l'Acheteur peut, à sa discrétion, reporter la date limite de remise des offres, tout en le notifiant préalablement aux soumissionnaires.

B.2.4. Langue de l'offre

L'offre ainsi que toute la correspondance et tous les documents concernant la soumission, échangés entre le Soumissionnaire et l'Acheteur seront rédigés en **langue française**. Les documents complémentaires et les imprimés fournis par le Soumissionnaire dans le cadre de la soumission peuvent être rédigés dans une autre langue à condition d'être accompagnés d'une traduction des passages ad hoc, auquel cas, aux fins d'interprétation de l'offre, la traduction fera foi.

B.2.5. Documents constitutifs de l'offre.

L'offre comprendra les documents suivants.

- a) La lettre de soumission de l'offre et les bordereaux de prix applicables, remplis conformément aux dispositions relatives à ce dossier d'avis d'appel d'offre
- b) La garantie de l'offre ou la déclaration de garantie de l'offre. Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission **d'un million cinq cent mille (10.000.000 Fbu)** de francs burundais pour chaque Lot. Cette caution devra être libérée soit sous forme d'un **chèque certifié, soit sous forme d'une caution bancaire** délivrée par une Banque ou Institution financière du Burundi.
- c) Les documents attestant que le Soumissionnaire est admis à concourir, incluant le Formulaire de Renseignements sur le Soumissionnaire (annexe D.5).
- d) Les documents attestant que le véhicule/moto et Services connexes devant être fournis par le Soumissionnaire répondent aux critères d'origine.
- e) Les documents attestant que le véhicule/moto et Services connexes sont conformes aux exigences du Dossier d'appel d'offres.
- f) Les documents attestant que le soumissionnaire possède les qualifications requises pour exécuter le Marché si son offre est retenue.
- g) Une attestation de capacité financière délivrée par une banque ou Institution financière agréée au Burundi et indiquant les informations suivantes :
 - Le lot auquel se rapporte l'attestation de capacité financière (capacité financière par lot)
- h) Une attestation de non-redevabilité délivrée par l'Office Burundais des recettes en cours de validité au jour fixé de l'ouverture des offres ;
- i) Une copie de l'attestation d'identification fiscale du soumissionnaire « NIF » (au nom du soumissionnaire)
- j) Une copie de l'attestation d'assujettissement à la TVA (pour les soumissionnaires assujettis à la TVA) ;
- k) Une copie du Registre de Commerce ;

- l) Le soumissionnaire doit avoir exécuté des marchés de travaux de fourniture analogues et présenter des procès-verbaux de réception délivrés par le(s) Maître(s) de l'Ouvrage concerné(s). Des attestations justificatives seront annexées à son offre technique (dont les PV de réception)
- m) Attestation sur l'honneur en annexe.

B.2.6. Lettre type de soumission de l'offre et bordereau de prix

Le Soumissionnaire soumettra son offre en remplissant le formulaire fourni à l'annexe "**Formulaire de soumission**", sans apporter aucune modification à sa présentation, et aucun autre format ne sera accepté. Toutes les rubriques doivent être remplies de manière à fournir les renseignements demandés.

Le Soumissionnaire fournira les bordereaux des prix pour les Fournitures et Services connexes, en fonction de leur origine à l'aide des formulaires appropriés figurant à l'annexe "**Formulaires de soumission**".

B.3. Préparation des offres

B.3.1. Prix de l'offre

- La marque et le type des véhicules/moto devront être précisés et son prix devra figurer séparément sur les bordereaux de prix.
- Le prix à indiquer sur la lettre de soumission de l'offre sera le prix total de l'offre.
- Les prix seront indiqués comme requis dans chacun des bordereaux des prix fournis à la *section "Formulaires de soumission"*. La décomposition du prix entre ses différentes composantes n'aura pour but que de faciliter la comparaison des offres par l'Acheteur. Elle ne limitera en aucune façon le droit de l'Acheteur de passer le marché sur la base de l'une quelconque des conditions offertes par le Soumissionnaire.
- Les prix offerts par le Soumissionnaire seront fermes pendant toute la durée d'exécution du Marché par le Soumissionnaire et ne pourront varier en aucune manière. Une offre assortie d'une clause de révision des prix sera considérée comme non conforme et sera écartée.

B.3.2. Monnaies de l'offre

Le soumissionnaire établira son offre en Francs Burundais (BIF) et payable en Francs Burundais (BIF) après la livraison conforme des fournitures.

B.3.3. Documents attestant que le soumissionnaire est admis à concourir.

Pour attester qu'il est admis à concourir, le Soumissionnaire devra remplir la lettre type de soumission de l'offre tel que mentionné dans l'annexe D : "**Formulaires de soumission**".

B.3.4. Performance antérieure

- a) Au cours du processus d'évaluation des propositions, COPED voudra mieux comprendre les performances antérieures pour la fourniture des articles et services similaires. En conséquence,

le soumissionnaire doit fournir les noms et coordonnées d'au moins 3 clients à qui il a vendu et livré des fournitures similaires dans les 24 derniers mois.

- b) COPED se servira des renseignements sur les performances antérieures principalement pour évaluer la capacité du fournisseur à satisfaire aux exigences de performance de l'appel d'offre, y compris la pertinence et l'actualité de l'expérience du soumissionnaire. COPED peut également utiliser ces données pour évaluer la crédibilité de la proposition du vendeur.
- c) En évaluant les performances antérieures, COPED peut utiliser des renseignements sur les performances antérieures à partir de sources autres que celles proposées par le fournisseur.

B.3.5. Formulaires de bordereaux des prix

Les soumissionnaires doivent consigner leur prix dans le formulaire de bordereaux des prix mis à l'annexe D : "*Formulaires de soumission*". Les soumissionnaires doivent apposer leur signature sur ledit formulaire. Les soumissionnaires doivent utiliser le formulaire de l'Annexe "D" pour confirmer la soumission, l'acceptation des conditions d'achat, l'échéance de livraison demandée, conditions de paiement, et noter les exceptions aux exigences de l'appel d'offre sur leur propre document attaché. Toutes les annexes ainsi que l'offre complète du soumissionnaire seront intégrées dans le contrat du gagnant résultant de l'appel d'offre.

B.3.6. Questions liées à l'appel d'offre

Toutes les questions au sujet de cet appel d'offre seront adressées à **Diomède Mujojoma à l'adresse e-mail diomedemujojoma@coped.org**. La date limite pour les questions est **le 19 mai 2025 à 13 heures**.

B.3.7. Notifications et livraisons

Le temps est primordial pour cet achat. Le fournisseur livrera les fournitures au plus tard aux dates indiquées. Toute modification des spécifications, de la disponibilité ou de calendrier de livraison(s) doivent être communiquée par écrit. Des retards exceptionnels vont entraîner des pénalités financières imposées au fournisseur.

B.3.8. Documents attestant la conformité des Fournitures

- Pour établir la conformité des véhicules/motos, le soumissionnaire fournira dans le cadre de son offre les preuves écrites que les fournitures sont conformes aux spécifications techniques et normes, calendrier de livraison, spécifications techniques, plans, inspections et essais.
- Les preuves écrites peuvent revêtir la forme de prospectus, dessins ou données et comprendront une description détaillée des principales caractéristiques techniques et de performance des véhicules et services connexes, démontrant qu'ils correspondent pour l'essentiel aux spécifications.
- Le soumissionnaire fournira également une liste donnant tous les détails (**compléter l'annexe D3**), y compris les sources d'approvisionnement disponibles et les prix courants des pièces de rechange, outils spéciaux, etc., nécessaires au fonctionnement correct et continu du véhicule/moto depuis le début de son utilisation par l'Acheteur.

- Les normes qui s'appliquent aux modes d'exécution, procédés de fabrication, équipements et matériels, ainsi que les références à des noms de marque ou à des numéros de catalogue spécifiés par l'acheteur ne sont mentionnés qu'à titre indicatif et n'ont nullement un caractère restrictif.

B.3.9. Documents attestant des qualifications du Soumissionnaire

Le Soumissionnaire fournira des preuves qui montrent qu'il a des qualifications requises pour exécuter le marché à la satisfaction de l'Acheteur. Le soumissionnaire devra soumettre une Autorisation du Fabrikant qui atteste qu'il a été dûment autorisé par le fabrikant pour fournir ce type de véhicule/moto au Burundi.

B.3.10. Période de validité des offres

- Les offres demeureront valables pour une période de quatre-vingt-dix jours (90) à partir de la date limite de soumission fixée par l'Acheteur. Une offre valable pour une période plus courte sera considérée comme non conforme et rejetée par l'Acheteur.
- Exceptionnellement, avant l'expiration de la période de validité des offres, l'Acheteur peut demander aux soumissionnaires de proroger la durée de validité de leurs offres. La demande et les réponses seront formulées par écrit. S'il est demandé une garantie d'offre ou une déclaration de garantie de l'offre sa validité sera prolongée pour une durée correspondante. Un soumissionnaire peut refuser de proroger la validité de son offre sans perdre sa garantie. Un soumissionnaire qui consent à cette prorogation ne se verra pas demander de modifier son offre, ni ne sera autorisé à le faire.

B.3.11. Forme et signature de l'offre

Le Soumissionnaire préparera un original des documents constitutifs de l'offre en indiquant clairement la mention « **ORIGINAL** ». Par ailleurs, il soumettra 3 copies de l'offre en mentionnant clairement sur ces exemplaires « **COPIE** ». En cas de différences entre les copies et l'original, l'original fera foi.

B.4. Remise des Offres et Ouverture des plis

B.4.1. Cachetage et marquage des offres

Les offres seront déposées en personne à la réception de COPED. A la réception, le déposant devra apposer sa signature dans un registre approprié faisant foi d'attestation de dépôt de l'offre à la réception.

Les enveloppes intérieures et extérieures devront :

- a) Etre adressées à COPED ;
- b) Comporter l'identification de l'appel d'offres ;
- c) Comporter la mention : "**Ne pas ouvrir avant la date et l'heure fixées pour l'ouverture des plis** "
- d) Si les enveloppes ne sont pas marquées comme stipulé ci-haut, COPED ne sera nullement responsable si l'offre est égarée ou ouverte prématurément. Aussi, ce manquement pourra être un motif de rejet de l'offre à la séance d'ouverture.

B.4.2. Date limite de dépôt des offres

Les offres doivent être reçues par l'Acheteur à l'adresse suivante : Immeuble « Maison des Œuvres », Avenue Pierre NGENDANDUMWE N°32 B.P 3792 – Bujumbura 2 – Burundi Tél : +257 22 24 46 27, au plus tard le 09 juin 2025 à 15 h00.

COPED peut, s'il le juge nécessaire, reporter la date limite de remise des offres en modifiant le dossier d'appel d'offres. Dans ce cas, tous les droits et obligations de l'Acheteur et des soumissionnaires régis par la date limite antérieure seront régis par la nouvelle date limite.

Une offre arrivée après l'expiration du délai de remise des offres ne sera pas examinée. Toute offre reçue par l'Acheteur après la date et l'heure limites de dépôt des offres sera déclarée hors délai, écartée et renvoyée au Soumissionnaire sans avoir été ouverte.

B.4.3. Retrait, substitution et modification des offres

Un soumissionnaire peut retirer, remplacer, ou modifier son offre après l'avoir déposée, par voie de notification écrite conformément à la clause au cachetage et marquage des offres, dûment signée par un représentant habilité. La modification ou l'offre de remplacement correspondante doit être jointe à la notification écrite.

Par ailleurs, les enveloppes doivent porter clairement, selon le cas, la mention « **RETRAIT** », « **OFFRE DE REMPLACEMENT** » ou « **MODIFICATION** » ; et reçues par l'Acheteur avant la date et l'heure limites de dépôt des offres.

Pour les offres dont les soumissionnaires demandent le retrait, leurs offres leur seront renvoyées sans avoir été ouvertes. Aucune offre ne peut être retirée, remplacée ou modifiée entre la date et l'heure limite de dépôt des offres et la date d'expiration de la validité spécifiée par le Soumissionnaire sur le formulaire d'offre, ou d'expiration de toute période de prorogation.

B.4.4. Ouverture des offres

COPED mettra en place une commission qui sera chargée d'ouverture et d'analyse des offres et établira un procès-verbal d'ouverture et d'analyse des offres.

- Toutes les enveloppes contenant les offres et déposées dans les délais seront ouvertes et analysées l'une après l'autre. Toute modification, le prix de l'offre, l'existence d'une garantie d'offre ou d'une déclaration de garantie de l'offre et tout autre détail que l'Acheteur peut juger utile seront mentionnées. Aucune offre ne sera écartée à l'ouverture des plis, excepté les offres hors délai.
- Un procès-verbal sera établi après la séance d'ouverture des offres et comportera au minimum : *le nom du Soumissionnaire, le prix de l'offre, etc.*

B.5. Evaluation et comparaison des offres

B.5.1. Confidentialité

Aucune information relative à l'examen, à l'évaluation, à la comparaison des offres, et à la vérification de la qualification des soumissionnaires, et à la recommandation d'attribution du Marché ne sera donnée aux soumissionnaires ni à toute autre personne non concernée par ladite procédure tant que l'attribution du marché n'aura pas été rendue publique.

Toute tentative faite par un Soumissionnaire pour influencer l'Acheteur lors de l'examen, de l'évaluation, de la comparaison des offres et de la vérification de la qualification des candidats ou lors de la décision d'attribution peut entraîner le rejet de son offre.

S'il s'avère nécessaire que le soumissionnaire entre en contact avec l'acheteur, il le fera par voie de correspondance écrite.

B.5.2. Eclaircissement concernant les offres

Pour faciliter l'examen, l'évaluation, la comparaison des offres et la vérification de la qualification des soumissionnaires, l'Acheteur a toute la latitude de demander à un Soumissionnaire des éclaircissements sur son offre. Aucun éclaircissement apporté par un Soumissionnaire autrement qu'en réponse à une demande de l'Acheteur ne sera pris en compte. La demande d'éclaircissement de l'Acheteur, comme la réponse apportée, seront formulées par écrit.

Aucune modification de prix ni aucun changement substantiel de l'offre ne seront demandés, offerts ou autorisés, si ce n'est que pour confirmer la correction des erreurs arithmétiques découvertes par l'Acheteur lors de l'évaluation des offres.

B.5.3. Conformité des offres

- Une offre conforme pour l'essentiel est une offre conforme à toutes les stipulations, spécifications et conditions du dossier d'appel d'offre, sans divergence, réserve ou omission substantielle. Les divergences ou omissions substantielles sont celles :
 - a) Qui limitent de manière substantielle la portée, la qualité ou les performances des Fournitures et services connexes spécifiés dans le Marché ; ou
 - b) Qui limitent, d'une manière substantielle et non conforme au dossier d'appel d'offres, les droits de l'Acheteur ou les obligations du soumissionnaire au titre du Marché ; ou
 - c) Dont l'acceptation serait préjudiciable aux autres soumissionnaires ayant présenté des offres conformes pour l'essentiel.
- L'Acheteur écartera toute offre qui n'est pas conforme pour l'essentiel au dossier d'appel d'offres et le Soumissionnaire ne pourra pas par la suite la rendre conforme en apportant des corrections à la divergence, réserve ou omission substantielle constatée.

B.5.4. Non-conformité, erreurs et omissions

- Si une offre est conforme pour l'essentiel, l'Acheteur peut tolérer toute non-conformité ou omission qui ne constitue pas une divergence substantielle par rapport aux conditions de l'appel d'offres.

- Si une offre est conforme pour l'essentiel, l'Acheteur peut demander au soumissionnaire de présenter, dans un délai raisonnable, la documentation ou les informations nécessaires pour remédier à la non-conformité ou aux omissions non essentielles constatées dans l'offre en rapport avec la documentation demandée. Pareille omission ne peut, en aucun cas, être liée à un élément quelconque du prix de l'offre. Le Soumissionnaire qui ne ferait pas droit à cette demande peut voir son offre écartée.
- Si une offre est conforme pour l'essentiel, l'Acheteur rectifiera les erreurs arithmétiques sur la base suivante :
 - a) S'il y a contradiction entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant le prix unitaire par les quantités, le prix unitaire fera foi et le prix total sera corrigé, à moins que, de l'avis de l'acheteur, la virgule des décimales du prix unitaire soit manifestement mal placée, auquel cas le prix total indiqué prévaudra et le prix unitaire sera corrigé.
 - b) S'il y a contradiction entre le prix indiqué en lettres et en chiffres, le montant en lettres fera foi, à moins que ce montant soit lié à une erreur arithmétique, auquel cas le montant en chiffres prévaudra sous réserve des alinéas (a) ci-dessus.

B.5.5. Examen préliminaire des offres

- L'Acheteur examinera les offres pour s'assurer que tous les documents et la documentation technique demandés ont été fournis et sont tous complets.
- L'Acheteur confirmera que les documents et renseignements ci-après sont inclus dans l'offre. Au cas où l'un de ces documents ou renseignements ci-dessous manquerait, l'offre sera rejetée.
 - a) Lettre de soumission de l'offre,
 - b) Le bordereau des prix,
 - c) Liste quantitative des pièces de rechanges,
 - d) Formulaire dûment rempli sur les renseignements du soumissionnaire
 - e) La confirmation écrite habilitant le signataire à engager le Soumissionnaire, et
 - f) La garantie d'offre ou la déclaration de garantie de l'offre
 - g) La déclaration sur l'honneur.

B.5.6. Évaluation technique

- L'Acheteur examinera l'offre pour confirmer que toutes les conditions spécifiées ont été acceptées par le Soumissionnaire sans divergence ou réserve substantielle.
- L'Acheteur évaluera les aspects techniques de l'offre présentée pour confirmer que toutes les spécifications sont respectées sans divergence ou réserve substantielle.
- Si, après l'examen des termes et conditions de l'appel d'offres et l'évaluation technique, l'Acheteur établit que l'offre n'est pas conforme pour l'essentiel, il écartera l'offre en question.

B.5.7. Évaluation et comparaison des offres

- Pour évaluer une offre, l'Acheteur utilisera les critères et méthodes définis dans la présente clause et dans la partie C.1.: "*Processus d'Évaluation et d'attribution de marché*".
- L'Acheteur comparera toutes les offres substantiellement conformes pour déterminer l'offre évaluée raisonnable.

B.5.8. Vérification à posteriori des qualifications du soumissionnaire

- L'Acheteur s'assurera que le soumissionnaire retenu pour avoir soumis l'offre évaluée la moins-disant et substantiellement conforme aux dispositions du dossier d'appel d'offres, possède bien les qualifications requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante.
- Cette détermination sera fondée sur l'examen des pièces attestant les qualifications du Soumissionnaire.
- L'attribution du Marché au Soumissionnaire est subordonnée à l'issue positive de cette détermination. Au cas contraire, l'offre sera rejetée et l'Acheteur procédera à l'examen de la seconde offre évaluée la mieux disant afin d'établir de la même manière si le Soumissionnaire est capable d'exécuter le Marché de façon satisfaisante.
- L'acheteur vérifiera si les offres présélectionnées sont en conformité avec l'ordonnance ministérielle n° 13224 du gouvernement américain portant sur le financement du terrorisme, le blocage et la prohibition des transactions avec des personnes qui commettent, menacent de commettre ou supportent le terrorisme.

B.5.9. Droit de l'Acheteur d'accepter l'une quelconque des offres et de rejeter une ou toutes les offres

L'Acheteur se réserve le droit d'accepter ou d'écarter toute offre, et d'annuler la procédure d'appel d'offre et d'écarter toutes les offres à tout moment avant l'attribution du Marché, sans encourir de ce fait une responsabilité quelconque vis-à-vis des soumissionnaires.

Fin annexe B



Annexe "C" : Termes et Conditions

C.1. Processus d'Évaluation et d'attribution du marché

C.1.1. Les facteurs d'évaluation seront composés des critères suivants :

- a) **Prix** : Prix jugé le plus bas (**évalué à 30%**) à condition que la proposition technique du vendeur (**évaluée à 70%**) soit conforme ou supérieure aux spécifications, les conditions de livraison et autres exigences de l'appel d'offre.
- b) **Livraison** : Le fournisseur propose un calendrier de livraison le plus avantageux.
- c) **Technique** : Le véhicule et/ou la moto à fournir doit satisfaire ou dépasser les spécifications décrites dans l'appel d'offre à l'Annexe A.
- d) La valeur globale et l'exhaustivité de la garantie du vendeur sur le véhicule offert.
- e) **Performance antérieure** : Le vendeur peut présenter les preuves nécessaires pour fournir le véhicule/services demandés dans cette demande d'une manière opportune et réceptive.
- f) **Services après-vente** : Le fournisseur doit présenter les services après ventes.
- g) **Garantie** : Le fournisseur fournit les garanties prouvant la réalisation du présent marché. COPED examinera la garantie du fournisseur et le service après-vente comme l'un des critères techniques d'attribution au cours de l'évaluation des propositions d'offre.
- h) **Modalité de paiement**. Paiement après livraison des fournitures.

C.1.2. Attribution du marché

COPED attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre est conforme ou supérieure au DAO tenant compte du prix combiné aux autres facteurs considérés.

Tout soumissionnaire ayant présenté une offre infructueuse pourra demander par écrit à l'Acheteur des explications supplémentaires pour mieux comprendre les raisons pour lesquelles son offre n'a pas été retenue. L'Acheteur répondra par écrit à tout soumissionnaire ayant présenté une offre infructueuse qui, après la notification des résultats par l'Acheteur, aura présenté par écrit à l'Acheteur une requête en vue d'obtenir des informations sur le (ou les) motif(s) pour le(s)quel(s) son offre n'a pas été retenue.

N.B. Cet avis d'appel d'offre ne contraint pas COPED à faire une attribution, ni oblige COPED à payer les frais engagés par le vendeur pour la préparation et la soumission d'une proposition, ou à faire des amendements à une proposition.

C.2 Cahier des clauses administratives générales

C.2.1. Définition

1.1 Les termes et expressions ci-après auront la signification qui leur est attribuée :

- a) « **Marché** » signifie l'Accord de Marché signé par l'Acheteur et le Fournisseur, ainsi que les documents contractuels visés dans ledit formulaire, y compris toutes les pièces jointes, annexes et tous les documents qui y ont été inclus par voie de référence.
- b) « **Documents contractuels** » désigne les documents visés dans l'Accord de Marché, y compris les avenants éventuels auxdits documents.

- c) « **Prix du Marché** » signifie le prix payable au Fournisseur, conformément à l'Accord de Marché signé, sous réserve de toute addition et modification ou de toute déduction audit prix, qui pourra être effectuée en vertu du Marché.
- d) « **Jour** » désigne un jour calendrier.
- e) « **Achèvement** » signifie la prestation complète des services connexes par le Fournisseur, conformément aux modalités stipulées dans le Marché.
- f) « **Fournitures** » signifie tous les produits, matières premières, machines et matériels et/ou tous autres matériaux que le Fournisseur est tenu de livrer à l'Acheteur en exécution du Marché.
- g) « **Acheteur** » signifie l'entité achetant les fournitures et les services connexes.
- h) « **Services Connexes** » désigne les services afférents à la fourniture des biens, tels que l'assurance, l'installation, la formation et la maintenance initiale, ainsi que toute obligation analogue du Fournisseur dans le cadre du Marché.
- i) « **Fournisseur** » signifie toute personne physique, privée ou entité gouvernementale ou toute combinaison de ces éléments, dont l'offre a été acceptée par l'Acheteur et qui est désignée comme tel dans l'Accord de Marché.

C.2.2. Documents contractuels

- Sous réserve de l'ordre de préséance indiqué dans le marché, tous les documents constituant le marché (et toutes les parties desdits documents) sont corrélatifs, complémentaires et s'expliquent les uns les autres. L'Accord de Marché est lu comme formant un tout.
- COPED exige que les soumissionnaires, dans le cadre de marchés financés par ces fonds, respectent les règles d'éthique professionnelle les plus strictes durant la passation et l'exécution de ces marchés.

En vertu de ce principe, le Bailleur de Fonds :

- (a) définit, aux fins de cette Clause, les expressions ci-dessous de la façon suivante :
 - (i) est coupable de "corruption" quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché,
 - (ii) se livre à des "manœuvres frauduleuses" quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'un marché;
 - (iii) des «pratiques collusoires» désignent toute forme d'entente entre deux ou plusieurs soumissionnaires (que le Bénéficiaire en ait connaissance ou non) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu de la concurrence, et
 - (iv) des «pratiques coercitives» désignent toute forme d'atteinte aux personnes ou à leurs biens ou de menaces à leur encontre afin d'influencer leur action au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché.
- b) prendra, à l'encontre d'une firme ou d'un individu, des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion, indéfiniment ou pour une période déterminée, de toute attribution de marchés.

C.2.3. Langue

Le Marché et toute la correspondance et la documentation relative au Marché échangées par le fournisseur et l'Acheteur, seront rédigés en français.

C.2.4. Le prix du marché

Le prix demandé par le Fournisseur pour les véhicules livrés et pour les Services connexes rendus au titre du Marché ne variera pas par rapport au prix indiqué par le Fournisseur dans son offre.

C.2.5. Livraison

La livraison des véhicules sera effectuée conformément au calendrier de livraison figurant dans le Bordereau des prix et délai de livraison.

C.2.6. Modalités de paiement

Le Fournisseur présentera sa demande de paiement par écrit à l'Acheteur, accompagnée des factures décrivant, de façon appropriée, les fournitures livrées et des documents et pièces présentées et après avoir satisfait à toutes les obligations spécifiées dans le Marché.

C.2.7. Impôts, taxes et droits

Le Fournisseur sera entièrement responsable de tous les impôts et taxes rendu obligatoires par la loi burundaise en la matière.

C.2.8. Renseignements confidentiels

L'Acheteur et le Fournisseur respecteront le caractère confidentiel de tout document donné ou autre renseignement fourni directement ou indirectement par l'autre partie au titre du Marché, et ne les divulgueront pas sans le consentement écrit de l'autre partie, que ces renseignements aient été fournis avant, pendant ou après l'exécution ou la résiliation du Marché.

C.2.9. Pénalités

Si le Fournisseur ne livre pas le véhicule/moto dans les délais spécifiés dans le présent Marché, l'Acheteur, sans préjudice des autres recours qu'il détient au titre du Marché, est en droit d'appliquer des pénalités au fournisseur sans aucune mise en demeure et sur confrontation du délai réel et du délai contractuel de livraison. Les pénalités seront calculées selon la formule suivante :

$P = (M \times N) / 1000$ où P : Montant des pénalités de retard

M : Montant du marché

N : Nombre de jours calendrier de retard

Si le montant de pénalité dépasse 10% du montant global du marché, le contrat sera résilié et le fournisseur ne réclamera rien en contrepartie.

C.2.10. Garantie

La période de garantie sera au minimum de vingt-quatre (24) mois calendrier.

- Le Fournisseur garantit que les véhicules/moto sont neufs et n'ont jamais été utilisés, qu'ils sont du modèle le plus récent ou courant et qu'il comporte toutes les dernières améliorations en matière de conception et de matériaux, sauf disposition contraire du Marché.
- Le Fournisseur garantit en outre que les fournitures seront exemptes de tous défauts liés à une action ou à une omission du Fournisseur ou liés à un défaut de conception, de matériaux, de nature à empêcher leur utilisation normale.
- L'Acheteur notifiera toute réclamation au Fournisseur, dans les meilleurs délais après constatation des défauts, en indiquant la nature desdits défauts et en fournissant les preuves disponibles. L'Acheteur donnera au Fournisseur la possibilité raisonnable d'inspecter lesdits défauts.

C.2.11. Limite de responsabilité

Sauf en cas de négligence grave ou de faute intentionnelle :

(i) Aucune des deux parties n'est responsable envers l'autre de toute perte ou de tout dommage indirect ou consécutif, perte d'usage, perte de production ou manque à gagner ou frais financier, étant entendu que la présente exception ne s'applique à aucune des obligations du Fournisseur de payer des pénalités à l'Acheteur ;

(ii) L'obligation globale que le Fournisseur peut assumer envers l'Acheteur au titre du Marché ou au titre de la responsabilité civile ou autre, ne saurait excéder le montant du Marché, étant entendu que cette limitation de responsabilité ne s'appliquera pas aux frais de réparation ou de remplacement du matériel défectueux.

C.2.12. Force majeure

- Le Fournisseur ne sera pas exposé à des pénalités ou à la résiliation du Marché pour non-exécution si, et dans la mesure où, son retard ou tout autre manquement dans l'exécution des obligations qui lui incombent au titre du marché est dû à un cas de Force majeure.
- Aux fins de la présente Clause, l'expression « Force majeure » désigne un événement échappant au contrôle du Fournisseur, qui n'est pas attribuable à sa faute ou à sa négligence et qui est imprévisible et inévitable. De tels événements peuvent inclure, sans que cette liste soit limitative, les actes de l'Acheteur au titre de la souveraineté de l'État, les guerres et révolutions, incendies, inondations, épidémies, mesures de quarantaine et d'embargo sur le fret.
- En cas de Force majeure, le Fournisseur notifiera sans délai par écrit à l'Acheteur l'existence de celle-ci et ses motifs. Sous réserve d'instructions contraires, par écrit, de l'Acheteur, le Fournisseur continuera à remplir ses obligations contractuelles dans la mesure du possible, et s'efforcera de continuer à remplir les obligations dont l'exécution n'est pas entravée par le cas de Force majeure.

C.2.13. Prorogation des délais

- Si à tout moment pendant l'exécution du Marché, le Fournisseur se heurte à une situation qui l'empêche de fournir le véhicule dans les délais, le Fournisseur avisera promptement l'Acheteur du retard par écrit, de sa durée probable et de sa raison. Aussitôt que possible après réception de

la notification du Fournisseur, l'Acheteur évaluera la situation et pourra, à sa discrétion, proroger les délais impartis au Fournisseur pour exécuter le Marché, auquel cas la prorogation sera ratifiée par les parties, par voie d'avenant au marché.

- À l'exception du cas de force majeure, un retard de la part du Fournisseur dans l'exécution de ses obligations l'exposera à l'application des pénalités prévues sauf si une prorogation des délais a été accordée.

C.2.14. Résiliation

Résiliation pour non-exécution

- L'Acheteur peut, sans préjudice des autres voies de recours qu'il détient en cas de rupture de contrat, notifier par écrit au Fournisseur la résiliation pour non-exécution de la totalité ou d'une partie du Marché :
 - i) si le Fournisseur manque à livrer les fournitures dans les délais spécifiés dans le Marché ou dans les délais prolongés par l'Acheteur, ou
 - ii) si le Fournisseur manque à exécuter toute autre obligation au titre du Marché.
 - iii) Si le Fournisseur, de l'avis de l'Acheteur, s'est livré à des actes de corruption, à des manœuvres frauduleuses, à des pratiques collusives ou coercitives, au stade de sa sélection ou lors de sa réalisation du Marché.
- Au cas où l'Acheteur résilie tout le Marché, en application des dispositions de la clause liées à la résiliation, il peut acquérir, aux conditions et de la façon qui lui paraissent convenables, le véhicule aux soumissionnaires de second rang ou relancer l'offre.

Résiliation pour insolvabilité

- L'Acheteur peut à tout moment résilier le Marché par notification écrite adressée au Fournisseur si celui-ci est déclaré en faillite ou devient insolvable. En ce cas, la résiliation se fera sans indemnisation du Fournisseur, étant entendu toutefois que cette résiliation ne préjugera ni n'affectera aucun des droits ou recours que l'Acheteur détient ou détiendra ultérieurement.

Résiliation pour convenance

- L'Acheteur peut à tout moment résilier le Marché par notification écrite adressée au fournisseur pour une raison de convenance. L'avis de résiliation précisera que la résiliation intervient unilatéralement pour raison de convenance, dans quelle mesure l'exécution des tâches stipulées dans le Marché prend fin et la date à laquelle la résiliation prend effet.

Cession

- À moins d'en avoir reçu par écrit le consentement préalable de l'autre partie, ni l'Acheteur ni le Fournisseur ne cédera, en totalité ou en partie, ses obligations contractuelles au titre du Marché.

Fin annexe C

Annexe D : Formulaire de soumission

D.1. Lettre de soumission de l'offre

[Le Soumissionnaire remplit la lettre ci-dessous conformément aux instructions entre crochets. Le format de la lettre ne doit pas être modifié. Aucune substitution ne sera admise.]

Date de soumission :

Avis d'appel d'offres N°.

À : [insérer le nom complet de l'Acheteur] :

Nous, les soussignés attestons que :

- a) Nous avons examiné le Dossier d'appel d'offres, *[insérer le numéro et date d'émission de l'appel d'offre]* ; et n'avons aucune réserve à leur égard ;
- b) Nous nous engageons de fournir conformément au Dossier d'appel d'offres et au calendrier de livraison spécifié dans le Bordereau des prix et calendrier de livraison et spécifications techniques le véhicule et services connexes ci-après : *[insérer une brève description des Fournitures et Services connexes]* ;
- c) Le prix total de notre offre est de : *[insérer le prix total de l'offre en lettres et en chiffres, en indiquant les monnaies et montants correspondants à ces monnaies]* ;
- d) Notre offre demeurera valide pendant la période requise à compter de la date limite de remise des offres. Cette offre continuera de nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant l'expiration de cette période ;
- e) Si notre offre est acceptée, nous nous engageons à obtenir une garantie de bonne exécution du Marché conformément à la clause du Cahier des Clauses Administratives Générales ;
- f) Notre société, remplit les conditions d'éligibilité et d'origine.
- g) Nous ne nous trouvons pas dans une situation de conflit d'intérêt.
- h) Notre entreprise, n'a pas été déclarée disqualifiée ni par les institutions financières, ni dans le cadre des lois et règlements du pays de l'Acheteur.
- i) Il est entendu que la présente offre, et votre acceptation écrite de ladite offre figurant dans la notification d'attribution du Marché (Bon de commande) que vous nous adresserez tiendra lieu de contrat entre nous et vous.
- j) Il est entendu par nous que vous n'êtes pas tenus d'accepter l'offre évaluée la moins disant, ni l'une quelconque des offres que vous pouvez recevoir.

Nom *[insérer le nom complet de la personne signataire de l'offre]*

En tant que *[indiquer la fonction/capacité du signataire]*

Signature *[insérer la signature]*

Dûment habilité à signer l'offre pour et au nom de *[insérer le nom complet du Soumissionnaire]*

En date du _____ jour, mois, année *[Insérer la date de signature]*

Déclaration sur l'honneur

Cette déclaration concerne le marché de : « »
Réf :

J'atteste par la présente que :

- a) Nous ne sommes pas rendus gravement coupable de fausses déclarations en fournissant ses renseignements.
- b) Nous ne faisons pas l'objet de procédures de faillite, d'insolvabilité ou de liquidation judiciaire, n'avons pas cessé nos activités commerciales et ne sommes pas dans une situation similaire en vertu de procédures conformes aux dispositions nationales légales ;
- c) Ne faisons pas l'objet de sanctions par suite d'un jugement pénal pour des raisons remettant en cause notre fiabilité professionnelle ;
- d) Nous nous conformons à nos obligations de paiement des cotisations sociales, impôts ou autres prélèvements, conformément aux dispositions légales dans l'État dans lequel se situe notre siège, dans l'État du destinataire, ou dans l'État où le contrat est réalisé ;
- e) Nous ne faisons pas l'objet d'une peine juridiquement contraignante pour cause de fraude, corruption, participation à une organisation criminelle, ou tout autre acte enfreignant les intérêts financiers des communautés européennes, d'USAID ou de tout autre bailleur de fonds public ;
- f) Aucune violation grave d'un contrat en raison de la non-exécution de nos obligations contractuelles n'a été constatées dans le cadre d'un autre contrat ou dans le cadre d'un contrat attribué par le budget de la communauté européenne, d'USAID ou de tout autre bailleur de fonds public ;
- g) Nous mettons à votre disposition toutes les informations nécessaires à la participation à un appel d'offres ;
- h) Nous respectons les droits sociaux fondamentaux et condamnons le travail des enfants et l'exploitation et abus sexuels ;
- i) Nous garantissons le respect de la législation applicable et des normes communes en matière de salaire, de législation sociale, de sécurité et de santé professionnelles, ainsi que les recommandations de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

Signature :

Nom et Prénom (du représentant de l'entreprise):

Lieu et date :



D.2. Bordereau des prix des Fournitures et délai de livraison

Date *[insérer la date (jour, mois, année) de remise de l'offre]*

Appel d'offre N° : *[insérer le numéro de l'Appel d'Offres]*

1	2	3	4	5	6
Description des Fournitures	Pays d'origine	Délai de livraison	Quantité (Nb. d'unités)	Prix unitaire en BIF	Prix total en BIF (TVA Comprise)
<i>[Insérer l'identification de la fourniture]</i>	<i>[insérer le pays d'origine]</i>	<i>[insérer la date de livraison offerte]</i>	<i>[insérer la quantité]</i>	<i>[insérer le prix unitaire]</i>	<i>[insérer le prix total du véhicule]</i>

Prix total(en lettres)

Nom du Soumissionnaire *[insérer le nom du Soumissionnaire]*

Signature *[insérer signature]*,

Date *[insérer la date]*

N.B : Seuls les soumissionnaires assujettis à la TVA sont autorisés à faire une offre TVA comprise.



D.3. Liste quantitative des pièces de rechange pour lesquelles il faut préciser les couts réels actuels.

N°	Désignation de la pièce	Disponible en stock ? (Répondre par OUI ou NON)	Prix Unitaire TVA C (en BIF)	Durée de vie estimée dans les conditions d'utilisation normale du véhicule
1	Amortisseur arrière			
2	Amortisseur avant			
3	Bande frein			
4	Bougie de préchauffage (jeu de 4 pièces)			
5	Calendre			
6	Courroie alternateur			
7	Courroie de distribution			
8	CTC de suspension			
9	CTC stabilisateur			
10	Disque d'embrayage			
11	Feu avant			
12	Feu arrière			
13	Filtre à air			
14	Filtre à huile			
15	Filtre à mazout			
16	Kit soufflet			
17	Lunette arrière			
18	Moyeu de roue			
19	Pare brise			
20	Phare avant			
21	Plaquettes de frein			
22	Plateau			
23	Pompe à eau			
24	Pompe d'amorçage			
25	Pompe injecteur			
26	Rétroviseurs extérieurs (deux pièces)			
27	Rotule de direction			
28	Rotule de triangles			
29	Rotule de crémaillère			
30	Roulement moyeu			
31	Soufflets de crémaillère			
32	Tuyau de roue			

* P.U.TVA C : Prix Unitaire TVA Comprise

D.4. Accord de Marché

[Le Soumissionnaire sélectionné remplit cet Accord de Marché conformément aux indications en italiques]

AUX TERMES DU PRÉSENT MARCHÉ, conclu le [date] _____ jour de [mois] _____ de _____ [année]

ENTRE

- (1) [insérer le nom légal complet de l'Acheteur] _____ de [insérer l'adresse complète de l'Acheteur] _____ (ci-après dénommé l'« Acheteur ») d'une part, et
(2) [insérer le nom légal complet du Fournisseur] _____ de [insérer l'adresse complète du Fournisseur] _____ (ci-après dénommé le « Fournisseur »), d'autre part :

ATTENDU QUE l'Acheteur a lancé un appel d'offres pour fourniture de deux (2) véhicules et certains Services connexes, à savoir [1camionnette double cabine tropicalisée avec service après-vente et/ou six (6) moto de terrain, et a accepté une offre du Fournisseur pour la livraison d'une camionnette pour un montant égal à (Ci-après dénommé le « Prix du Marché »).

IL A ÉTÉ ARRÊTÉ ET CONVENU CE QUI SUIT :

1. Dans ce Marché, les mots et expressions auront le même sens que celui qui leur est respectivement donné dans les clauses du Marché auxquelles il est fait référence.
2. Les documents ci-après sont réputés faire partie intégrante du Marché et être lus et interprétés à ce titre :
 - a) Cet Accord de Marché
 - b) la Notification d'attribution du Marché adressée au Fournisseur par l'Acheteur ;
 - c) L'offre et les Bordereaux des prix et délais de livraison présentés par le Fournisseur ;
 - d) le Cahier des Clauses Administratives Générales ;
 - e) Spécification techniques du véhicule ; et
 - f) [Ajouter ici tout(s) document(s) supplémentaire (s) éventuels] _____
3. Le présent Accord de Marché prévaudra sur toute autre pièce constitutive du Marché. En cas de différence entre les pièces constitutives du Marché, ces pièces prévaudront dans l'ordre où elles sont énumérées ci-dessus.
4. En contrepartie des paiements que l'Acheteur doit effectuer au bénéfice du Fournisseur, comme cela est indiqué ci-après, le Fournisseur convient avec l'Acheteur par les présentes de livrer le véhicule, et de remédier aux défauts éventuels conformément à tous égards aux dispositions du Marché.
5. L'Acheteur convient par les présentes de payer au Fournisseur au prix du Marché après livraison et après rectifications apportées, s'il y en a, à leurs défauts et insuffisances, aux échéances et de la façon prescrite par le Marché.

EN FOI DE QUOI les parties au présent Marché ont fait signer le présent accord de marché.

Signé par [insérer le nom et le titre de la personne habilitée à signer] _____ (pour l'Acheteur)

Signé par [insérer le nom et le titre de la personne habilitée à signer] _____ (pour le Fournisseur)

D.5. Formulaire de renseignements sur le Soumissionnaire

[Le Soumissionnaire remplit le tableau ci-dessous conformément aux instructions entre crochets. Le tableau ne doit pas être modifié. Aucune substitution ne sera admise.]

Date : *[insérer la date (jour, mois, année) de remise de l'offre]*

AOI No. : *[insérer le numéro de l'Appel d'Offres]*

Avis d'appel d'offres No. : *[insérer le numéro de l'avis d'Appel d'Offres]*

1. Nom du Soumissionnaire: <i>[insérer le nom légal du Soumissionnaire]</i>
2. Pays où le Soumissionnaire est établi : <i>[insérer le nom du pays d'enregistrement]</i>
3. Année d'enregistrement du Soumissionnaire : <i>[insérer l'année d'enregistrement]</i> <i>(Annexer la copie du document d'enregistrement au Burundi)</i>
4. Adresse officielle du Soumissionnaire dans le pays d'enregistrement : <i>[insérer l'adresse légale du Soumissionnaire dans le pays d'enregistrement]</i>
5. Renseignement sur le représentant dûment habilité du Soumissionnaire : - Nom : <i>[insérer le nom du représentant du Soumissionnaire]</i> - Adresse : <i>[insérer l'adresse du représentant du Soumissionnaire]</i> - Téléphone : <i>[insérer le numéro de téléphone]</i> - Adresse électronique: <i>[insérer l'adresse électronique du représentant du Soumissionnaire]</i>
6. Ci-joint copie des originaux des documents ci-après : <i>[tiquer la (les) case(s) correspondant aux documents originaux joints]</i> ☐ Attestation d'identification fiscale (N.I.F). ☐ Attestation originale de non redevabilité aux impôts (OBR) en cours de validité ☐ Attestation de non redevabilité à la sécurité sociale délivrée par l'organisme habilité (INSS) en cours de validité

Fin annexe D

